

Motion déposée par les élus au conseil d'administration du 8 février 2011

Les enseignants, parents d'élèves, élèves et élus au conseil d'administration du

Collège Croix de Metz à TOUL

classé en Réseau de Réussite Educative,

dénoncent la dégradation pour l'année 2011/2012 d'une situation qu'ils avaient déjà jugée inadmissible l'an passé :

- baisse des moyens en personnels : suppression de 4 postes d'enseignants.
- suppression de 2 classes.
- suppression des groupes à effectifs réduits en sciences en classe de 6^{ème} malgré la volonté affirmée récemment par Monsieur le Ministre de relever le niveau en Sciences. Cette suppression des groupes ne permet plus d'ailleurs l'intégration des élèves d'ULIS.
- répartition de la DHG entre les heures postes et les heures supplémentaires conduisant à une détérioration de la qualité des enseignements dispensés et des conditions de travail des enseignants.

Par exemple, en Sciences Physiques on oblige un enseignant à effectuer un complément de service de 5,5 heures dans un autre établissement tandis qu'on donne 3 heures supplémentaires à la matière !

- L'année passée en 2010, les prévisions de l'Inspection Académique en 6^e annonçaient 109 élèves et entraînaient la suppression d'une classe de 6^{ème} alors que nous avons en réalité accueilli 121 élèves en 6^e. La classe n'avait donc pas lieu d'être fermée.
- Cette année en 2011, 124 élèves sont annoncés en 6^e par les services académiques alors que 158 élèves dépendent de notre établissement : l'effectif des élèves entrant en 6^e semble être sous-estimé par l'inspection académique!
- La part des Tice est de plus en plus importante dans nos enseignements. Si le Conseil Général et notre établissement ont fait de sérieux efforts en ce qui concerne le matériel (174 ordinateurs actifs, 9 TBI, 6 ensembles vidéo projecteur fixe + ordinateur...), la maintenance ne peut se faire qu'en prélevant des heures sur la DHG et donc au détriment des autres matières.
- Cette année, l'Espace Numérique de Travail (PLACE) a été déployé dans notre établissement et pourtant, le demi-poste d'AED qui devait lui être consacré nous a été refusé !

Pour pouvoir remplir pleinement notre mission nous demandons :

- L'ouverture d'une classe de 6^{ème} ainsi que les moyens en heures poste.
- la conversion des HSA en heures poste.
- Des moyens dignes de ce nom pour la maintenance de notre système informatique.

Madame le Principal ne disposant pas du pouvoir de satisfaire nos revendications puisqu'elle ne peut que répartir les ressources qui lui sont attribuées, et considérant par ailleurs qu'il ne nous est pas permis de nous exprimer sur la dotation de notre établissement mais seulement sur sa répartition, nous sommes au regret de voter contre cette DHG.

Au simple calcul d'une logique comptable, nous préférons affirmer notre exigence d'un service public d'éducation ambitieux au service de la réussite de nos élèves dans le contexte délicat de l'enseignement en Réseau de Réussite Educative.